

Présentation au Comité permanent des finances : Consultations prébudgétaires en vue du budget de 2025

Les questions concernant le contenu de ce rapport doivent être adressées à :

Nathan Durham

Gestionnaire, Affaires publiques

Ingénieurs Canada

nathan.durham@engineerscanada.ca

613.232.2474, poste 265

Recommandation n° 1 : À mesure que le gouvernement du Canada établit un lien entre le financement fédéral des infrastructures et la construction de logements, veiller à ce que les principes de résilience, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et d'efficacité énergétique soient fondamentaux.

Recommandation n° 2 : Élargir les programmes existants qui soutiennent les étudiants autochtones de niveau postsecondaire en mettant l'accent sur l'enseignement des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM).

Recommandation n° 3 : Tirer parti du financement fédéral et des outils stratégiques pour améliorer l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité dans le domaine de l'ingénierie.

Recommandation n° 4 : Revoir les normes de qualification existantes pour les ingénieurs dans la fonction publique afin d'assurer le permis d'exercice des fonctionnaires lorsque la législation provinciale l'exige.

Recommandation n° 1 : À mesure que le gouvernement du Canada établit un lien entre le financement fédéral des infrastructures et la construction de logements, veiller à ce que les principes de résilience, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et d'efficacité énergétique soient fondamentaux.

Tous les ordres du gouvernement ont la responsabilité de fournir un financement prévisible pour la conception, la construction et l'entretien d'infrastructures publiques sécuritaires et résilientes tout au long de leur cycle de vie. Pour ce faire, il faut adopter une perspective à long terme et effectuer des analyses complètes du cycle de vie, en reconnaissant que les investissements dans les infrastructures aujourd'hui produiront des avantages pour les générations futures.

Ingénieurs Canada continue d'exhorter le gouvernement fédéral à accroître les investissements dans les infrastructures par l'entremise du financement qui succédera au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, en particulier l'entretien des infrastructures existantes. Une grande partie de l'infrastructure de base du Canada nécessite des investissements importants pour assurer sa durabilité pendant toute sa durée de vie et son cycle de service.

Alors que le gouvernement met en œuvre le nouveau Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement annoncé dans le budget de 2024, il est essentiel de reconnaître le <u>rôle important que jouent les ingénieurs</u> dans le processus de construction. Les ingénieurs sont responsables de l'élaboration et de la mise à jour des codes du bâtiment. Ils veillent également à ce que les divers scénarios de développement soient conformes à ces codes, respectent les exigences locales en matière d'infrastructure et répondent aux besoins techniques propres aux utilisateurs et aux sites. Les organismes de réglementation des services d'ingénierie des provinces et des territoires tiennent les ingénieurs responsables de leur travail afin d'assurer la sécurité des Canadiens. Dans les domaines qui ne relèvent pas de la compétence provinciale, comme les initiatives fédérales en matière de logement, le logement sur le territoire domanial et la conversion des bâtiments appartenant au gouvernement fédéral, les ingénieurs jouent un rôle tout aussi important. Dans cette optique, Ingénieurs Canada propose les éléments suivants pour les investissements futurs dans les infrastructures qui permettront directement la construction de nouveaux logements :

- Collaborer avec les provinces et les territoires pour assurer l'adoption de nouveaux objectifs en matière de résilience et d'adaptation au changement climatique en <u>intégrant</u> <u>ces objectifs</u> dans le Code national du bâtiment.
- Veiller à ce que le financement fédéral par le biais du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement améliore <u>la résilience de l'environnement bâti</u>, y compris la protection contre les inondations, la protection contre la chaleur et le froid extrêmes, la protection de la qualité de l'air, la conception résistante au vent, les protections contre les tempêtes, l'efficacité des réseaux d'aqueduc et d'égout, et d'autres facteurs nécessaires à la résilience de l'environnement local.

Consacrer des ressources importantes à la modernisation de la capacité du Canada à
produire et à transmettre de l'énergie afin de soutenir les objectifs liés aux émissions de
gaz à effet de serre (GES) dans le secteur du bâtiment et de se protéger contre les risques
pour la santé et la sécurité publiques. Cela est particulièrement important pour prévenir les
pannes d'électricité en cas d'urgence et pour éviter d'exacerber la pauvreté énergétique.

En encourageant l'adoption d'objectifs de résilience et d'adaptation aux changements climatiques dans les codes du bâtiment, en veillant à ce que le financement fédéral des infrastructures soutienne les pratiques de construction résilientes et en concentrant les investissements sur la modernisation de la capacité de transport d'énergie du Canada, le gouvernement fédéral peut contribuer à un avenir prospère et durable.

Recommandation n° 2 : Élargir les programmes existants pour soutenir les étudiants autochtones de niveau postsecondaire en mettant l'accent sur l'enseignement des STIM.

En 2021, Ingénieurs Canada a commandé <u>un rapport</u> qui a révélé que la représentation des Autochtones dans la profession d'ingénieur n'est que de 0,73 %, alors qu'environ 5 % de la population canadienne s'identifie comme Autochtones. Cette grave sous-représentation des ingénieurs autochtones dans la profession est en partie attribuable au manque de possibilités d'éducation pour les Autochtones au Canada.

Ingénieurs Canada soutient fermement les initiatives fédérales visant à fournir un financement durable, prévisible et solide pour l'éducation des Autochtones, y compris l'enseignement postsecondaire. Ce financement doit également comprendre des mesures de soutien supplémentaires afin de s'assurer que les étudiants disposent des outils dont ils ont besoin pour réussir leurs études.

Parmi les programmes de génie, les soutiens ciblés et culturellement pertinents pour les étudiants autochtones qui s'intéressent à l'ingénierie et qui répondent à leurs besoins académiques, sociaux et culturels, ont réussi à augmenter le nombre d'inscriptions autochtones en ingénierie au niveau du premier cycle. Des programmes comme le <u>Engineering Access Program</u> (ENGAP) de l'Université du Manitoba, le programme <u>Indigenous Futures in Engineering</u> de l'Université Queen's et le programme <u>Indigenous Engineering Access</u> de l'Université de la Saskatchewan sont des initiatives holistiques qui ouvrent la voie aux apprenants autochtones en ingénierie.

Des types de programmes doivent être élaborés à une échelle permettant d'atteindre plus d'étudiants et d'avoir un impact plus profond, notamment par le biais de nouveaux modèles et établissements d'enseignement. Par exemple, l'Assemblée des Premières Nations a proposé des modèles régionaux d'enseignement postsecondaire conçus pour répondre aux besoins spécifiques des étudiants des Premières Nations.

Ingénieurs Canada propose les recommandations suivantes pour soutenir les étudiants autochtones de niveau postsecondaire en général et dans le domaine de l'ingénierie :

- Consulter les ingénieurs autochtones, y compris <u>AISES-Canada</u>, afin de créer et de financer pleinement des communautés de formation et de pratique autochtones en génie dans le secteur postsecondaire.
- Soutenir des initiatives à élargir l'accès à la formation postsecondaire en génie pour les étudiants des Premières Nations, inuits et métis.
- Maintenir le financement du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAEPS) et du Programme de partenariats postsecondaires (PPPS) afin de soutenir les étudiants et les établissements des Premières Nations tout en négociant des modèles d'enseignement postsecondaire avec les Premières Nations.

Le gouvernement fédéral doit poursuivre ses efforts pour combler le fossé entre les populations autochtones et non autochtones en matière d'éducation, favoriser la réconciliation par le biais de l'éducation et des possibilités offertes par le marché du travail, et collaborer avec les dirigeants autochtones, les communautés et la profession d'ingénieur afin d'élaborer une stratégie efficace et globale qui favorise l'accès des populations autochtones à l'enseignement postsecondaire en ingénierie. En soutenant les réseaux d'universitaires autochtones spécialisés en ingénierie qui innovent et renforcent la formation en ingénierie pour les étudiants autochtones, le gouvernement peut garantir l'intégration des efforts visant à combler les lacunes en matière de formation en ingénierie dans les nouveaux modèles de financement et de prestation de l'enseignement postsecondaire autochtone.

Recommandation n° 3 : Tirer parti du financement fédéral et des outils politiques pour améliorer l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité dans le domaine de l'ingénierie.

Ingénieurs Canada dirige une initiative nationale visant à favoriser une plus grande équité entre les sexes dans le domaine de l'ingénierie. L'<u>initiative « 30 en 30 »</u> est au cœur de nos efforts. En collaboration avec les organismes de réglementation de l'ingénierie, les établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres organisations d'ingénieurs, notre objectif est de faire en sorte que, d'ici 2030, les femmes représentent 30 % des ingénieurs nouvellement titulaires d'un permis d'exercice. En 2022, environ 20,2 % des ingénieurs nouvellement titulaires d'un permis étaient des femmes, et 21,7 % des ingénieurs stagiaires étaient des femmes. Ingénieurs Canada et les 12 organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie se sont engagés à renforcer et à élargir ce travail.

L'atteinte de la diversité des genres est essentielle pour que la profession d'ingénieur puisse mieux comprendre et préserver l'intérêt public, car elle doit être représentative de la population qu'elle sert. Nos recherches récentes sur les expériences des femmes dans l'ingénierie ont mis en évidence des obstacles persistants, tels que la discrimination et le harcèlement fondés sur le sexe.

Mémoire à l'intention du gouvernement du Canada pour les consultations prébudgétaires en vue du budget de 2025

Les femmes et les ingénieurs issus de la diversité des genres continuent de se heurter à des obstacles systémiques et à des environnements de travail toxiques que ne connaissent pas leurs homologues masculins. Cette culture de l'exclusion touche également les Autochtones, les Noirs, les personnes de couleur, les personnes 2SLGBTQ+ et les personnes en situation de handicap, qui se heurtent à des obstacles similaires en raison d'une discrimination et d'une marginalisation systémiques.

En plus de lutter contre une culture d'exclusion, Ingénieurs Canada a appris, grâce à ses efforts pour promouvoir l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité en ingénierie, à quel point il est important d'offrir des possibilités d'enseignement des STIM plus tôt dans la vie pour les groupes sous-représentés. Le gouvernement fédéral est un partenaire important des secteurs de la maternelle à la 12° année, de l'enseignement postsecondaire et du soutien en offrant aux étudiants des services de tutorat et de mentorat, des bourses d'études et des possibilités d'apprentissage intégré au travail. Ingénieurs Canada demande au gouvernement fédéral de tenir compte des recommandations suivantes afin de tirer parti des programmes fédéraux pour accroître l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité en ingénierie :

- Aborder les cultures d'exclusion en mettant en œuvre les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de travail sur *la Loi sur l'équité en matière d'emploi*.
- Soutenir les efforts déployés par les professions, y compris les ingénieurs, pour catalyser le changement de culture sur les lieux de travail en finançant des initiatives de formation et de responsabilisation, y compris en utilisant des outils réglementaires fédéraux, des pratiques d'approvisionnement, financement et d'autres leviers politiques.
- Fournir un modèle de financement durable et à long terme pour les programmes destinés aux jeunes, y compris le <u>Programme de soutien à l'apprentissage des étudiants</u> et le <u>Programme de stages pratiques pour étudiants</u>.
- Créer des volets de financement supplémentaires dans le cadre de ces programmes pour aider les filles et les femmes, les Autochtones, les Noirs, les personnes de couleur, les personnes 2SLGBTQ+ et les personnes en situation de handicap à accéder aux premières occasions d'enseignement des STIM.

Les membres des communautés marginalisées méritent une profession d'ingénieur qui célèbre et préserve leur bien-être, et la profession d'ingénieur a besoin de personnes diverses capables de résoudre les problèmes pour relever les défis dans l'intérêt du public. En fournissant un financement durable pour les initiatives qui élargissent les opportunités pour les personnes marginalisées dans la formation d'ingénieur, le gouvernement fédéral peut soutenir sa vision d'un Canada inclusif.

Recommandation n° 4 : Revoir les normes de qualification existantes pour les ingénieurs dans la fonction publique afin d'assurer le permis d'exercice des fonctionnaires lorsque la législation provinciale l'exige.

Pendant de nombreuses années, les ministères et organismes fédéraux occupent des postes d'ingénieurs dans la fonction publique, en particulier ceux qui sont classés dans la catégorie EN-ENG, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir un permis d'ingénieur comme condition d'emploi. Cette absence d'exigence de permis pour l'exécution de travaux d'ingénierie présente des risques pour la sécurité publique. Les lignes directrices publiées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) n'imposent pas universellement la certification professionnelle pour tous les postes EN-ENG dans les ministères fédéraux, ce qui entraîne des critères incohérents pour les offres d'emploi EN-ENG dans l'ensemble de la fonction publique fédérale.

Dans les cas où la certification est requise, la norme minimale fait simplement référence à l'admissibilité à la certification professionnelle en ingénierie au Canada, sans préciser comment l'admissibilité est déterminée. L'admissibilité ne peut être déterminée que par les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux. Les lignes directrices actuelles du SCT n'obligent pas les candidats à avoir demandé une licence ou à être enregistrés auprès de l'un de ces organismes de réglementation de l'ingénierie.

En outre, tous les organismes de réglementation de l'ingénierie ont prévu dans leurs lois provinciales et territoriales des dispositions interdisant aux personnes non titulaires d'un permis d'utiliser le titre d'« ingénieur ». Lorsque des postes au sein de la fonction publique fédérale comportent le terme « ingénieur » dans leur titre, il est essentiel que seuls des ingénieurs titulaires d'un permis occupent ces fonctions. Le fait de ne pas tenir compte de l'utilisation réglementée du titre d'« ingénieur » sème la confusion dans la perception du public à l'égard des qualifications d'une personne et mine la grande confiance que le public accorde à la profession d'ingénieur. Chaque organisme de réglementation de l'ingénierie s'efforce de veiller à ce que seules les personnes titulaires d'une licence puissent légitimement utiliser le titre d'« ingénieur ».

Ingénieurs Canada exhorte le SCT à entreprendre un examen rapide des normes de qualification actuelles afin d'assurer l'obtention du permis d'exercice des ingénieurs dans la fonction publique. Pour ce faire, la « certification en tant qu'ingénieur professionnel au Canada » doit être obligatoirement exigée pour tous les nouveaux postes de niveau EN-ENG-03 et supérieur. Il est essentiel que les personnes qui exercent la profession d'ingénieur et utilisent le titre d'« ingénieur » (ou toute variante similaire) détiennent un permis de l'organisme de réglementation de l'ingénierie de la province ou du territoire où le titre est utilisé. Cela permet de minimiser les risques pour la sécurité publique et de garantir que ces activités sont exercées par des ingénieurs titulaires d'une licence, qui sont tenus de respecter des normes professionnelles et éthiques strictes, et qui travaillent dans l'intérêt primordial du public.

À propos d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada est l'organisme national qui représente les 12 organismes provinciaux et territoriaux de réglementation de l'ingénierie qui délivrent les permis aux plus de 300 000 membres de la profession d'ingénieur au Canada. En tant que seul porte-parole national de la profession d'ingénieur, notre organisme travaille et collabore depuis longtemps avec le gouvernement fédéral afin d'éclairer et d'élaborer des lois, des règlements et des politiques. En formulant ces recommandations pour le budget de 2025, Ingénieurs Canada s'engage à façonner un avenir positif pour l'ingénierie au Canada, et est prêt à travailler avec le gouvernement fédéral pour atteindre cet objectif.